

**ECOLE, RESTAURATION, GARDERIE, NAP, ÉTUDE  
pour l'année scolaire 2017/2018**

-----

**ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT  
pour l'été 2017 et l'année scolaire 2017/2018**

**Avec la mise en place du Guichet Unique, il vous est possible de grouper  
les inscriptions de votre enfant pour :**

- **l'école** (uniquement en cas d'entrée en Petite Section ou de changement d'école.  
Tout passage en classe supérieure se fait automatiquement par le directeur d'école)
  - **la garderie** (horaire ou mensuelle)
  - **la restauration scolaire** (service de restauration du lundi au vendredi)
  - **les nouvelles activités périscolaires** (NAP)
  - **l'étude** (uniquement pour les enfants scolarisés en élémentaire)
  - **les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**
- ➔ La Clé des Champs pour les 3/5 ans ➔ La Clairière et Clairville pour les 6/12 ans

**Pour toute première inscription au Guichet Unique  
un dossier administratif est à remplir  
(dossier à retirer auprès du Guichet Unique ou à télécharger  
[www.ville-gap.fr/mes services en ligne](http://www.ville-gap.fr/mes services en ligne))**

## **SI VOUS SOUHAITEZ PROCÉDER À UNE INSCRIPTION EN LIGNE**

➔ Nous vous invitons à vous connecter sur le site de la ville de GAP :  
[www.ville-gap.fr/mes services en ligne/portail famille/inscriptions](http://www.ville-gap.fr/mes services en ligne/portail famille/inscriptions)

**Entre le lundi 15 mai et le vendredi 9 juin 2017**

## **SI VOUS SOUHAITEZ PROCÉDER À UNE INSCRIPTION AUPRÈS DU GUICHET UNIQUE**

➔ Merci de vous présenter dans nos services

**Entre le lundi 15 mai et le vendredi 9 juin 2017 sans RDV**

### **Horaires d'ouverture :**

**Les lundis et vendredis de 8 h 30 à 17 h 00**

**Du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00**

**Le Samedi de 8 h 30 à 12 h 00**

### **Information pour les ALSH de l'été :**

- *l'inscription ne sera validée qu'une fois le paiement effectué auprès du Guichet Unique. Votre venue est donc indispensable même si vos dates sont déjà choisies sur le portail famille.*
- *Pour les familles domiciliées hors-commune, les inscriptions seront prises en fonction des places disponibles à partir du Mercredi 14 juin.*

Selon l'inscription que vous avez à effectuer, merci de vous reporter au tableau ci-dessous afin de connaître les pièces à fournir :

<b>PIECES A FOURNIR EN ORIGINAL</b> Ces documents seront scannés directement par nos services lors de votre venue	<b>ECOLE</b> (petite section ou changement d'école)	<b>CANTINE</b>	<b>GARDERIE</b>	<b>NAP</b> <b>ÉTUDE</b>	<b>CENTRES DE LOISIRS</b>
Livret de famille	X				
Avis d'imposition <b>2016</b> sur revenus <b>2015</b> Prestations sociales CAF/MSA de - de 3 mois <b>(sauf si déjà fourni depuis janvier 2017)</b>		X			X
Justificatif de domicile de - de 3 mois	X	X			X
Attestation d'assurance extra-scolaire <b>2017/2018</b> (2016/2017 pour les centres de loisirs d'été)		X	X	X	X
Dernier bulletin de salaire de chaque parent ou attestation de formation			X		
2 photos d'identité de l'enfant					X
Vaccinations et maladies infantiles <b>(sauf si déjà fourni ou à jour)</b>	X				X
Si divorce ou séparation, la copie du jugement <b>(sauf si déjà fourni)</b>	X				X
Si divorce ou séparation, attestation parentale conjointe qui déterminera le domicile et définira l'école de rattachement de l'enfant (imprimé à télécharger sur le site de la Ville ou à retirer au Guichet)	X				

## TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉ

### INFORMATION :

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à une prestation même si vos besoins et plannings ne sont pas encore définis pour la rentrée scolaire, l'agenda pouvant être renseigné ultérieurement tout en respectant les délais en vigueur (voir le règlement)

**GUICHET UNIQUE - 3 rue Colonel Roux - 05000 GAP**

**Tél. 04.92.53.24.23**  
[guichet-unique@ville-gap.fr](mailto:guichet-unique@ville-gap.fr)

**[www.ville-gap.fr/mes services en ligne/portail famille](http://www.ville-gap.fr/mes-services-en-ligne/portail-famille)**

